



PAGEL[®]
SPEZIAL-BETON GMBH & CO KG



DECLARATION DE PERFORMANCES
Conforme à l'Annexe III du règlement (CE) N. 305/2011

Pour le produit KA20 PAGEL Mortier à haute résistance chimique

No. DoP 250002

1. Code d'identification unique du produit:
EN 1504-3: ZA.1a
2. Type, lot de production ou numéro de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction comme demandé sous l'Article 11(§4):
Numéro de charge sur conditionnement du produit
3. Utilisation(s) intentionnelle(s) du produit de construction, en accordance avec la Spécification technique harmonisée applicable, comme prévu lors de la fabrication:
EN1504-3
Mortier de type PCC pour Réparations structurales et non structurales des bétons (base liant hydraulique)
Restauration du béton par application de mortier à la main (3.1)
Restauration du béton par nouveau coulage de béton (3.2)
Restauration du béton par projection de mortier ou de béton (3.3)
Renforcement structural par ajout de mortier ou de béton (4.4)
Augmentation de l'enrobage des armatures à l'aide de mortier ou de béton hydraulique supplémentaire (7.1)
Remplacement du béton contaminé ou carbonaté (7.2)
4. Nom, nom enregistré ou marque enregistrée et adresse de contact du fabricant comme demandé suite à l'article 11(5):
PAGEL SPEZIAL-BETON GMBH & CO. KG
Wolfsbankring 9
45355 Essen, Germany
5. Si applicable, nom et adresse de contact du représentant autorisé pour lequel son mandat couvre les tâches spécifiées dans l'article 12(2):
Non applicable
6. Système(s) d'évaluation et vérification de la consistance des performances du produit de construction comme établi dans l'Annexe V:
System 2+ (application dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil)
System 4 (exigences concernant la tenue au feu)



7. Dans le cas d'une déclaration de performance d'un produit de construction couvert:
EN 1504-3, System 2+:

L'organisme notifié Qualitätsgemeinschaft Deutsche Bauchemie e.V., N° d'identification 0921 a effectué l'inspection initiale de l'usine de fabrication et du plan de contrôle de fabrication ; il assure en outre la surveillance continue, l'évaluation et la certification du plan d'assurance qualité sous le système 2+ et a délivré :

Certificat de Conformité de l'usine
0921 - CPR - 2034

8. Dans le cas d'une déclaration de performance d'un produit de construction pour lequel une Attestation Technique Européenne a été émise:
Non applicable

9. Performance déclarée

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Résistance en compression	Classe R4	EN 1504-3:2005
Teneur en ions chlorures ^{a)}	≤ 0,05 %	
Adhérence	≥ 2,0 MPa	
Retrait /expansion empêchés ^{b)}	≥ 2,0 MPa	
Durabilité: résistance à la carbonatation ^{a) c)}	passé	
Durabilité: compatibilité thermique	PND	
Module d'élasticité	≥ 20 GPa	
Résistance au glissement et au dérapage	PND	
Coefficient d'expansion thermique ^{d)}	PND	
Absorption capillaire (perméabilité à l'eau)	PND	
Réaction au feu	A1	
Substances dangereuses	PND	

PND = Performance non déterminée

Notes du tableau :

- Colonne 1 contiendra la liste des caractéristiques essentielles comme déterminé dans les spécifications techniques harmonisées pour l'utilisation intentionnelle ou les utilisations intentionnelles indiquée(s) dans le point 3 ci-dessus,
 - Cette exigence ne concerne pas la réparation du béton non armé
 - En cas de cycles thermiques, il n'est pas nécessaire d'ajouter cet essai
 - Cet essai n'est pas requis lorsque le système de réparation comporte un système de protection de surface assurant une protection démontrée contre la carbonatation (voir l'EN1504-2) ou qu'il s'agit d'un mortier PC
 - Applicable au PC uniquement
- Pour chaque caractéristique essentielle reprise dans la colonne 1 et en accord avec les demandes citées dans l'article 6 du RPC, la colonne 2 contiendra la performance déclarée, exprimée en taux ou classe ou dans une description relative à la caractéristique essentielle correspondante,
- Pour chaque caractéristique essentielle reprise dans la colonne 1, la colonne 3 contiendra la référence date de la norme harmonisée correspondante et, si relevant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée.



PAGEL[®]
SPEZIAL-BETON GMBH & CO KG



10. La performance du produit identifié dans les points 1 et 2 est conforme avec la performance déclarée dans le point 9. Cette déclaration de performance est émise sous la seule responsabilité du fabricant identifié dans le point 4.

Signé pour et au nom du fabricant par:

Daniel Schempershofe, Laborleiter
(nom et fonction)

Essen le 01.07.2013

D. Schempershofe
.....